



L'ÉCHO MUNICIPAL

JANVIER 2007

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1	Infos Famille	p. 21 à 23
Les Ormes sur Voulzie	p. 2	Les Jardins de la Voulzie	p. 24 et 25
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 9	Pages Santé	p. 26 et 27
Les Commissions Communales	p. 10 à 15	Page Pratique	p. 28
La Réserve Naturelle	p. 16 et 17	La Vie des Associations	p. 29 à 32
La Voulzie	p. 18 et 19	Informations Générales	p. 33 et 34
Infos Jeunes	p. 20	État Civil	p. 35 et 36

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ■ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE

C'est toujours avec étonnement que je constate le travail réalisé dans la conception, la rédaction et la réalisation de notre journal municipal. Je remercie encore une fois Mme François et Mme Canziani.

Des problèmes aux Ormes, bien sûr, comme partout et regrettables, je signalerai des nuisances liées à une petite minorité de jeunes qui coûtent cher à notre société par leurs dégradations répétitives, même si certains pensent que c'est mineur, c'est malgré tout fatigant !

Que font les parents, c'est la question !

Il est de coutume de faire un bilan simplifié des travaux réalisés de l'année précédente, en précisant que vous trouverez des informations complémentaires dans ce journal.

EGLISE :

- Finition du « Chemin de Croix » une rénovation remarquable des peintures et des cadres à voir absolument ! (*C'est notre patrimoine!*)
- Deuxième et dernière partie du chauffage de cet édifice, qui a été apprécié la nuit du 24 décembre 2006.

ECOLE :

- Les travaux de peinture d'une salle de classe.

LE FUTUR MAGASIN :

- Les travaux sont terminés, il reste la mise en service de l'électricité et la reprise de l'électricité des anciennes dépendances.

REMARQUE : La création de ce magasin nous a créé bien des soucis, il faut savoir qu'une enseigne de distribution qui était intéressée par le projet s'est désistée il y a quelques mois, comportement regrettable. Mais nous avons un espoir, dans le rendez-vous que nous devrions avoir avant la fin du mois de janvier.

Je suis conscient que la création de ce magasin engendre des polémiques dans notre village, notre rôle est de prévoir l'avenir. (Sans commentaire).

Je développerai ma façon de penser dans l'éditorial de juillet 2007.

Une citation de P DEHAYE : « *Le passé s'épaissit en humus dans lequel l'avenir s'enracine et se nourrit. Vivre dans le passé est un enterrement. L'avenir est lumière* ».

DIVERS :

- Différents travaux notamment d'électricité dans les bâtiments communaux. (*Mises aux normes*).

Bien sûr, tout cela ne se voit pas, je veux dire que ce n'est pas spectaculaire, comme par exemple la rénovation d'une route.

PROJET 2007 :

- La création de « gendarmes couchés », rue du Moulin d'Ocle.
- Rénovation de la rue de la Rivière. (L'étude topographique est déjà réalisée).
- Le contrat rural concernant l'aménagement des terrains SNCF situés en face de la Mairie. Les travaux débuteront en septembre 2007.
- Un projet de fibre optique, haut débit, subventionné par le Conseil Général. (Je reparlerai de ce sujet en juillet 2007).

Une pensée respectueuse pour les personnes qui nous ont quittées en 2006, nous ne les oublierons jamais !

Mes remerciements pour les personnes qui ont été retenues au concours « Villes et villages fleuris ». Ils font beaucoup pour l'image de notre commune.

En 2006, seize nouvelles familles se sont installées aux Ormes, je profite de l'occasion pour leur souhaiter sincèrement la bienvenue et de leur confirmer que la municipalité est à leur écoute.

Au nom du Conseil Municipal, des membres du CCAS, des agents communaux, des Présidents des associations Ormoises, des bénévoles indispensables et en mon nom propre, nous vous souhaitons sincèrement une bonne et heureuse année 2007.

G.VITU

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 849 habitants (recensement de 2004)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la mairie : Lundi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73 Vendredi de 9h à 12h

Fax : 01 64 01 70 11 Samedi de 9h à 12h

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

École publique des Ormes : 01 64 01 71 49
Bureau de poste (ouvert les après-midis et un samedi sur 2) : 01 64 01 75 01
Culte catholique : 01 60 67 31 19
Gendarmerie nationale : 01 60 67 10 15
Hôpital Léon Binet (Provins) : 01 64 60 40 00
E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077
G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077
Sous Préfecture de PROVINS : 01 60 58 57 77
Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE :

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

**CENTRE ANTI-POISONS :
01 40 05 48 48**

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins :
01 64 60 27 80

Ramassage des ordures ménagères : mercredi matin

Ramassage du tri sélectif (un vendredi sur 2) : voir calendrier du S.M.E.T.O.M.

Ramassage des encombrants (2 fois par an) : voir calendrier du S.M.E.T.O.M.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois : voir affichage municipal.

ASSOCIATIONS ORMOISES

A.B.O. (association botanique des Ormes)
A.C.S.A. (association communale sportive et d'animation)
Adelaïde (fitness, musculation, danse)
Amitié (amicale des personnes âgées)
Anciens combattants
A.S.T.T. (association sportive de tennis de table)
L'Atelier (club féminin)

Bibliothèque municipale
Chasse
C.O.F. (comité d'organisation des fêtes)
Flèche Ormoise (tir à l'arc)
Football
Les jardins de la Voulzie (maison de retraite)
Team model modélisme
Tennis

Pour tout renseignement, téléphoner à la mairie.



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2006

Etaient présents : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE G, GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., FRANCOIS P., SALANSON M-C., PICOT M., LOPEZ D'AZEVEDO J., DELCROIX M.

Absent excusé : M. J.J. PIONNIER représenté par M. de NATALE G.

Secrétaire : Madame SALANSON M-C..

Compte-rendu : Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Convention sablières de Saint-Sauveur

Remarques de M. VERNET :

Page 2 article 1 : il conviendrait d'ajouter ... dans les mêmes conditions que les conditions initiales.

Article 4 : coupes de bois. Les propriétaires devront être prévenus suffisamment tôt pour couper leur bois.

Page 3 article 5 : aucun cas ne semble être concerné.

Article 8 : indemnisation des dégâts éventuels.

Page 8 : remise en état des terrains.

Ces remarques étant énoncées pour information, le dernier projet reçu en Mairie ce jour, sera étudié et soumis au conseil lors d'une prochaine réunion.

Zonage Assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales oblige les communes à délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif ainsi que les zones où des mesures doivent être prises pour la gestion des eaux pluviales.

Un projet collectif était prévu au sein du SICTEUCEO mais ce dernier ne serait pas subventionné.

Chaque commune doit élaborer son projet. Monsieur de NATALE expose le projet proposé par TEST INGENIERIE pour la somme de 4 780.41 € TTC. Une subvention de 60 % par l'Agence de l'eau pourrait être accordée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté et demande à l'agence de l'eau le bénéfice d'une subvention pour la mise en œuvre de ce dossier de zonage.

Délibération prise à l'unanimité.

Remboursement assurance C15

Le conseil municipal accepte le remboursement de 272.09 € de Thélem Assurances pour la fracture du barillet de la serrure du Citroën C15 appartenant à la commune des Ormes-sur-Voulzie.

NBI agents territoriaux

Monsieur le Maire expose la demande d'un agent concernant le bénéfice de la NBI au titre de la polyvalence de l'emploi ;

Considérant que tous les agents territoriaux des services techniques de la commune remplissent les conditions,

Le conseil municipal décide d'accorder le bénéfice de la NBI aux agents territoriaux des services techniques. (10 points d'indice majoré) à compter du 01/10/2006.

Mme ADOUARD effectuera dorénavant 35 heures hebdomadaires.

Délibération prise par 12 voix POUR, 1 CONTRE

Monsieur GHISLAIN précise qu'à son sens, tous les agents ne méritent pas cette bonification..

Taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur le Maire présente, pour information, la circulaire du trésor public concernant la fiscalité des logements vacants depuis plus de 5 ans. Celle-ci sera étudiée pour une décision ultérieure.

Taxe sur la cession de terrains nus devenus constructibles

Monsieur le Maire présente, pour information, la circulaire de la direction générale des impôts concernant une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Celle-ci sera étudiée pour une décision ultérieure.

Abri bus Moulin d'Ocle

Le conseil municipal autorise l'utilisation de l'abri bus mis en place au Moulin d'Ocle principalement pour les ramassages scolaires.

Délibération prise par 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

Extension sablières de St Sauveur

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'extension des sablières de St sauveur sur le territoire des communes de Grisy et Jaulnes.

Délibération prise à l'unanimité.

Ralentisseurs rue du Moulin d'Ocle

Monsieur de NATALE explique qu'après avis des commissions concernées, la pose de 2 ralentisseurs est prévue, rue du Moulin d'Ocle au niveau des numéros 26 et 27.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Délibération prise par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Mme DELCROIX précise qu'il y a aussi des priorités route de Bray.

Rejet station d'épuration

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier concernant le rejet de la station d'épuration pour information. Actuellement, la commune d'Everly est concernée.

Maîtrise d'œuvre du contrat rural

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nature des opérations portant sur l'aménagement d'un terrain de loisirs, conformément au dossier de demande de subventions déposé au conseil général et au conseil régional (contrat rural) ainsi que l'aménagement spécifique d'un terrain de football (dossier jeunesse et sports).

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil municipal a chargé l'agence d'architecture Olivier RIOTTE et Alain HERAULT, Architectes DPLG, d'élaborer le dossier qui a permis le dépôt des demandes de subventions.

Les deux dossiers de subvention ayant été approuvés, il convient désormais de confirmer la Maîtrise d'Oeuvre de l'opération.

Le montant prévisionnel actualisé des travaux pour l'ensemble de ces opérations étant de 420 000.00 € HT (valeur septembre 2006), l'agence Olivier RIOTTE et Alain HERAULT a présenté une offre de Maîtrise d'œuvre dont le taux d'honoraires de 10.50 % a été négocié et ramené à 10.00 %, soit 42 000.00 € HT (hors mission complémentaire OPC).

Le conseil municipal après en avoir délibéré : APPROUVE la mission de Maîtrise d'œuvre de l'agence d'Architecture RIOTTE et HERAULT pour un montant de 42 000.00 € HT ;

AUTORISE le Maire à consulter et à signer tous les documents relatifs à la mission de maîtrise d'oeuvre et à ses avenants ultérieurs éventuels.

AUTORISE le Maire à consulter et à signer les conventions des Intervenants extérieurs, dont le coordonnateur Hygiène et Sécurité du chantier et dont le contrôleur technique.

Informations générales :

- Travaux commerce : Le plafond sera posé en semaine 39. Peinture (environ 2 semaines). Ravalement en semaine 40. Après finition de la peinture, les travaux de chauffage et d'électricité seront terminés. Fin octobre le local devrait être fonctionnel.
- Mme BOISSY précise que VIVAL ne donne plus signe de vie. PROXI recherche une personne motivée qui devra s'investir financièrement. Si la commune ne trouve pas, PROXI se chargera du recrutement.
- Madame PICOT annonce les manifestations futures :
 - 11 novembre : course cycliste « Père Lapipe ».
 - 10 décembre : repas des anciens
 - 17 décembre : cartes postales (Jardin de la Voulzie)
 - 22 décembre : fête de Noël des enfants de l'Ecole.
- Monsieur le Maire signale qu'il a reçu la nomination officielle de Mme WARIN à la direction de l'école le 18 septembre.
- Remerciements pour les subventions : Prévention routière et Jardins de la Voulzie.
- Informations diverses aux conseillers
- Formation Elus locaux pour le 19/10/2006
- Travaux :
 - Aménagement d'un local pour le COF, sortie sur le terrain face à la Mairie.
 - 2^{ème} partie du chauffage de l'église en cours.
- M. de NATALE explique pourquoi le ru de couture n'est pas nettoyé partout. Le nécessaire sera fait sauf sur les parties privées.
- Le conseil nomme Mme FRANÇOIS Patricia en remplacement de Madame LOPEZ Jeannine en tant que déléguée au conseil d'école. Délibération prise par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION.
- Mme FRANÇOIS précise que l'effectif de l'école compte 72 élèves (+3 en attente) et que la rentrée des classes s'est bien passée.
- Mme FRANÇOIS félicite les 6 jeunes Ormois qui ont réussi le brevet des collèges et qui vont recevoir un chèque de 20 € offert par le CCAS des Ormes.
- M. Yannick MAURY signale que des chemins communaux ont été labourés, les intéressés seront avertis.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H35

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2006

Etaient présents : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE Guy, GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M-C., PICOT M., LOPEZ D'AZEVEDO J.,

Absents excusés représentés :

M. J.J. PIONNIER représenté par M. de NATALE Guy

M. Y. MAURY représenté par M. VERNET

Mme DELCROIX représentée par Mme LOPEZ d'AZEVEDO

Secrétaire : Monsieur Guy de NATALE.

Compte-rendu

Monsieur GHISLAIN fait remarquer, concernant la NBI aux agents territoriaux des services techniques, qu'il a été omis de noter « sans effet rétroactif ».

D'autre part, concernant le commerce de proximité, il précise qu'il était intervenu pour signaler qu'il regrettait le manque d'informations au départ sur les conditions concernant la prise en charge du commerce par les futurs « gestionnaires ».

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Promesse de convention de fortage sable SSB

Monsieur le Maire présente la promesse de convention de fortage à intervenir entre la commune des Ormes-sur-Voulzie et les Sablières de Saint-Sauveur les Bray. Elle concerne 28 ha 85 a 62 ca appartenant à la Commune. Elle prévoit une indemnité d'immobilisation de 4 200 euros et une redevance de fortage de 1,07 euros le m³ de matériaux bruts extraits. (paiement au 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année pendant 15 années maximum à compter de la réalisation de la promesse).

Le volume minimum semestriel sera calculé sur la base de 3,33 % du volume garanti (soit surface exploitable x 3,50m).

Actualisation de la redevance en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Remise en état des terrains conformément à l'arrêté préfectoral.

Madame PICOT demande à ce qui apparaisse : le rétablissement du chemin du Châtelet afin que les parcelles privées soient accessibles par leurs propriétaires ainsi que celui du chemin de Chassefoin.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé, autorise le Maire à signer la promesse de convention et toutes les pièces s'y rapportant (délibération prise à l'unanimité).

Avenant n°1 Lot n°4 – Commerce

Considérant qu'il a été prévu dans les travaux du commerce le remplacement d'une porte 2 vantaux par une porte coupe-feu, le marché original est diminué de 600.00 € HT.

Il convient de prévoir un avenant n°1 au lot 4 du marché avec l'entreprise la Métallerie Montegut en moins value pour 600.00 € HT (soit 717.60 € TTC).

Le Maire est autorisé à signer l'avenant. (délibération prise à l'unanimité).

Emplacement réservé (pluvial)

Vu l'estimation du service des domaines concernant le terrain cadastré C 1099 appartenant à Mme BESNARD Jacqueline pour 29 000 € auxquels il convient d'ajouter l'indemnité de rachat pour 3 900 €,

Considérant un accord amiable de moins 10 %, la commune des Ormes-sur-Voulzie accepte le rachat pour la somme de 29 610 €.

Le Conseil municipal décide l'acquisition de ce terrain qui se fera sur l'exercice 2007. (les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2111 du BP 2007).

Dans l'attente un compromis de vente sera rédigé entre les parties. Maître MARECHAL notaire à Donnemarie est chargé de la rédaction des actes à intervenir.

Monsieur VITU Gilles, Maire des Ormes sur Voulzie est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune des Ormes.

POUR : 12 – Mme Canziani ne prend pas part au vote

Modification budgétaire (Notaire)

Le Conseil municipal décide les modifications suivantes au budget 2006 :

Dépenses : - 5 000 € à l'article 61522

+ 5 000 € à l'article 023

+ 5 000 € à l'article 2111 (op. non individualisées)

Recettes : + 5 000 € à l'article 021 (op. financières).

Délibération prise à l'unanimité.

Syndicat d'études et de programmation Bassée-Montois

Monsieur GHISLAIN explique qu'il s'agit d'étudier les prévisions de travaux à venir dans le pays Bassée-Montois.

Les représentants, Messieurs VERNET – GHISLAIN et de NATALE, à la réunion d'élection du bureau regrette la façon dont ceci s'est déroulé. Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégué suppléants, le conseil vote à l'unanimité :

Titulaires : M. VERNET Philippe

M. GHISLAIN Gérard

Suppléants : M. de NATALE Guy

Mme LOPEZ D'AZEVEDO Jeannine.

Délibération prise à l'unanimité.

Une cotisation de 1 € par habitant est due pour 2006.

Etude du contrat de voirie

M. de NATALE expose qu'un relevé topographique est nécessaire pour la réalisation de l'étude du contrat de voirie.

Il convient en conséquence de prévoir les crédits nécessaires au budget 2006. Le conseil décide les modifications suivantes au budget 2006 :

Dépenses : - 5 000 € à l'article 61521

+ 5 000 € à l'article 023

+ 5 000 € à l'article 2031 (op. non individualisées)

Recettes : + 5000 € à l'article 021 (op. financières).

Délibération prise à l'unanimité.

Admission en non-valeurs

Monsieur le Maire précise qu'un état de produits irrécouvrables lui a été transmis par le trésorier de Bray-sur-Seine concernant des titres de recettes de 2000 – 2001 – 2002 – 2003 pour un total de 357.31 €.

Toutes les démarches possibles pour le recouvrement ayant été entreprises vainement, le Conseil décide de déclarer ces produits irrécouvrables et de classer les titres correspondants en non-valeurs.

Il convient en conséquence de prévoir les crédits nécessaires au budget 2006.

Le Conseil décide les modifications suivantes au budget 2006 :

Dépenses : - 358 € à l'article 6184
+ 358 € à l'article 654.

Délibération prise à l'unanimité.

Demandes de subventions

→ Lycée «des Pannevelles » projet de classe de neige :
POUR 0 CONTRE 9 ABSTENTIONS 4

→ Le groupe Adélaïde dans son courrier du 27/10/06 précise au Maire qu'il a acheté un aspirateur à 40 € pour l'entretien du local mis à sa disposition et demande s'il peut en espérer le remboursement. Mme PICOT précise qu'une réunion avec toutes les associations aura lieu le 17/11/2006 à 19 heures et que le problème sera soulevé. Elle rappelle que le Groupe Adélaïde a perçu une subvention pour 2006 et qu'elle bénéficie d'un local neuf sans aucune charge à payer.

POUR 1 CONTRE 12.

Madame FRANÇOIS soulève le problème des extincteurs. Les renseignements seront pris auprès des pompiers pour connaître les normes et la question sera traitée en même temps que la fourniture des extincteurs pour les locaux du commerce.

Informations générales :

- Monsieur le Maire explique que M. M DUVAL l'a contacté pour avoir un emplacement réservé TAXI. Le conseil émet un avis favorable à sa demande. Monsieur le Maire donnera la suite qui s'impose.
- Villes et Villages fleuris : Mme SALANSON expose que 5 maisons ont été récompensées :
Mme JANOCHA : 1 livre + 1 agenda
Mme FRA NCK : 1 livre
Maison de retraite : Fleur d'argent
Mme GASTOUÉ : Fleur de bronze
Mme DUARTE : Fleur de bronze
Commune des Ormes : Fleur de bronze.
- Restos du cœur de Bray à partir du 04/12/2006
- Dates :
Salon de l'éducation du 16/11 au 19/11/2006.
Cérémonie du 11/11/2006 à 11 heures au cimetière.
Carte postale le 17/12/2006.
Repas des retraités : le 10/12/2006
Noël des enfants de l'école : le 22/12/2006 à 18 heures.
Distribution des colis le 16/12/2006
TOP MOTO passage le dimanche 03/12/2006

- Course du père Lapipe le 11/11/2006.
- Courrier de la gendarmerie nationale (informations sur les chiffres de la délinquance)

01/07/06 – 30/09/06	Les Ormes	Brigade Donnemarie	Cie de Provins
Constatés	7	172	383
Elucidés	2	47	102

Résultats cumulés 06	Les Ormes	Brigade Donnemarie	Cie de Provins
Constatés	15	534	1371
Elucidés	3	229	502

- Invitations à disposition de chacun :
 - Salon de l'éducation
 - Magazine Budget 2007
 - GDF Salon porte de Versailles
 - AMIF – Téléphonie mobile
 - Salon du vin
 - Salon de l'habitat
 - Conseil général : le sport en Seine et Marne.
- Monsieur VERNET expose :
 - La réception des travaux du magasin est effectuée, il convient de procéder aux contrôles obligatoires.
 - Les travaux du local COF sont terminés.
- Monsieur de NATALE :
 - Les ralentisseurs doivent être portés à 4 mètres au lieu de 3 conformément à la législation.
- Madame BOISSY : « CASINO » a transmis un courrier dans lequel il dit être intéressé si la commune souhaite ouvrir un commerce de proximité ? Mme BOISSY présente un projet de réponse.
 - Le Conseil demande, vu l'urgence, qu'un contact soit pris par téléphone ou e-mail.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H15.

COMMISSION DE L'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2006



SOLOHUB Rudy	PC0773470500010	26/12/05	Maison
LEGOUGE Patrick	PD0773470500002	26/12/05	Garage
LEGOUGE Patrick	PC0773470500009	26/12/05	Maison et garage
MALLET Xavier	PC0773470500011	27/01/06	Maison
GONTIER Philippe	PC0773470600001	13/02/06	Maison
CHAPEL Pascal	DT0773470600001	18/02/06	Remplacement porte par fenêtre
GOBBATO Maurice	DT0773470600002	25/02/06	Auvent
MAURY Thierry HODIER Myriam	DT0773470600004	11/03/06	Clôture
MISSENGUE Vidal MAKANGOU Flora	PC0773470600002	24/03/06	Maison
LANERO Raymond	DT0773470600003	28/03/06	Vélux
PEREIRA J.Luc	DT0773470600005	28/03/06	Création d'une salle de bain
MAGNEN Eric	DT0773470600006	28/03/06	Ravalement
CARTERON Jeanne	DT0773470600007	28/03/06	Travaux de couverture
SALANSON Daniel	DT0773470600008	01/04/06	Mur
BEAL Lionel	DT0773470600009	27/04/06	Préau
MILLET Monique	PC0773470500003	04/05/06	Augmentation hauteur
BIDEAUX J.Philippe	DT0773470600010	12/05/06	Véranda
ROCHET Gérard	DT0773470600011	20/05/06	Ouverture porte de garage entrée
JUTHEAU-de WITT Viviane	PC0773470600003	23/05/06	Pièce d'habitation
PEREIRA J.Luc	DT0773470600012	27/05/06	Véranda
GIRARD Xavier	DT0773470600013	03/06/06	Ouverture de 2 fenêtres de toit

DERDA Jean	DT0773470600014	17/06/06	<i>Extension véranda</i>
TAILLANDIER Franck	PC0773470600007	23/06/06	<i>Création d'un niveau supplémentaire</i>
MAIRIE DES ORMES	DT0773470600015	27/06/06	<i>Local C.O.F.</i>
PARIS Patrick	PC0773470600006	27/06/06	<i>Création d'un niveau supplémentaire</i>
BOUCHE - MARIE	PC0773470600005	29/06/06	<i>Maison</i>
MALLET Xavier	DT0773470600016	30/06/06	<i>Clôture et portail</i>
MISSENGUE - VIDAL	DT0773470600018	18/08/06	<i>Clôture</i>
FOTI - VENARD	DT0773470600019	02/09/06	<i>Remplacement porte de garage par fenêtre</i>
MAGNEN Pierrette	DT0773470600020	02/09/06	<i>Clôture</i>
BEAL Lionel	DT0773470600021	16/09/06	<i>Réhaussement toiture</i>
COTRUFO Joseph	DT0773470600023	14/10/06	<i>Réfection appenti et aggrandissement</i>
ANGEVIN Willy	PC0773470600008	20/10/06	<i>Maison</i>
PICHOT Cyril	PC0773470600009	20/10/06	<i>Maison</i>
ROCHET Gérald	DT0773470600024	21/11/06	<i>Clôture</i>
BRICOGNE J.Philippe	PC0773470600010	15/12/06	<i>Maison d'habitation</i>
WETZEL Thierry	DT0773470600025	19/12/06	<i>Abri de jardin</i>

Légendes

DT : Demande de Travaux

PC : Permis de Construire

PD : Permis de Démolition



*La commission de l'urbanisme souhaite
à toutes et à tous
une bonne année 2007.*

Philippe VERNET



Les impôts locaux : la taxe d'habitation

La taxe d'habitation fait partie, avec la taxe foncière, des impôts locaux (impôts qui ne sont pas perçus au profit de l'État mais à celui des collectivités territoriales).

Quelles sont les personnes imposables ?

La taxe d'habitation est due par toute personne disposant, ou ayant la jouissance, à un titre quelconque (propriétaire, occupant, locataire, usufruitier, occupant sans titre...), d'un logement garni de meubles au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est due même si le contribuable n'occupe pas personnellement le logement, par exemple s'il est en voyage le 1er janvier, ou s'il s'agit d'une résidence secondaire inoccupée en hiver. Les salariés occupant un logement de fonction, y compris les concierges, sont soumis à la taxe d'habitation. Les garages, parkings privatifs et autres dépendances privées du local d'habitation sont imposables, même s'ils ne sont pas contigus. Un déménagement en cours d'année, même en janvier, n'entraîne aucune réduction de la taxe.

ATTENTION : Tous les propriétaires bailleurs doivent prévenir le percepteur en cas de déménagement d'un de leur locataire dans un délai de 1 mois (3 mois en cas de déménagement furtif). En effet, s'ils ne l'ont pas fait, ils peuvent être tenus de payer la taxe d'habitation non réglée par l'ancien locataire.

Le calcul de la taxe d'habitation

Elle est calculée sur la "valeur locative cadastrale" de votre habitation. Cette valeur est déterminée par le service du cadastre, avec le concours de la commission communale comprenant des élus locaux, dont le maire, et des représentants des contribuables. Cette valeur locative est déterminée en tenant compte de la consistance, de la situation et de l'état du logement. La valeur locative ne correspond pas nécessairement au loyer annuel qu'il faudra payer réellement. Le montant de la taxe d'habitation est fixé par les assemblées des collectivités locales après avoir décidé du montant de leur budget annuel. Elles peuvent également instituer des abattements qui diminuent les impôts locaux.

Les abattements de la taxe d'habitation

La base d'imposition est calculée d'après l'évaluation cadastrale des locaux considérés. Cette base d'imposition est diminuée d'un abattement obligatoire pour charges de familles (10 % pour les deux premières personnes à charge pouvant être porté à 15 % ou 20 % par les collectivités). Cet abattement est fixé par la loi et s'applique obligatoirement et exclusivement à l'habitation principale, quelle que soit la collectivité locale qui bénéficie de la taxe d'habitation. Pour en bénéficier, il faut avoir à sa charge des ascendants ou ceux de votre conjoint âgés de plus de 70 ans ou infirmes (la possession de la carte d'invalidité n'est pas exigée). De même, le contribuable peut bénéficier d'un abattement s'il a sa charge des enfants ou ceux du conjoint. Les enfants célibataires doivent être âgés de moins de 18 ans ou invalides. Si les enfants ont demandé le rattachement au foyer fiscal des parents, ces enfants célibataires doivent être âgés de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans s'ils sont étudiants.

Quelles sont les personnes exonérées de la taxe d'habitation ?

Les personnes de condition modeste peuvent bénéficier d'une exonération totale de la taxe d'habitation sur leur habitation principale, sous plusieurs conditions. Elles doivent d'abord être soit titulaires de l'allocation supplémentaire (ancien Fonds national de solidarité), soit bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit âgés de plus de 60 ans, soit veufs ou veuves. Mais dans tous les cas, pour bénéficier de l'exonération totale, les personnes entrant dans les conditions précédentes doivent, en plus, occuper leur habitation principale, soit, seules ou avec leur conjoint, soit, avec des personnes à charge fiscalement ou des personnes dont les revenus sont modestes ou titulaires de l'allocation supplémentaire.

La taxe sur les logements vacants

Depuis le 1er janvier 1999, une taxe annuelle est instituée sur les logements vacants dans les communes appartenant à des agglomérations de plus de 200 000 habitants où existe un fort déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Elle doit être payée par les propriétaires (autres que les HLM), usufruitiers ou preneurs d'un bail à construction ou à réhabilitation.

Quelles sont les communes concernées ?

Huit agglomérations sont concernées par cette taxe: Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice et Cannes-Grasse-Antibes. La liste des communes soumises à cette taxe est fixée par décret publié au journal officiel.

Quels sont les logements concernés ?

Sont imposables les logements (appartements ou maisons) vacants depuis au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition. Le logement doit être habitable, c'est-à-dire clos, couvert et pourvu des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipements sanitaires). Il doit également être inhabité et vide de meubles, ou pourvu d'un mobilier insuffisant pour en permettre l'occupation, et donc non soumis à la taxe d'habitation. La taxe n'est cependant pas due lorsque la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire. C'est le cas des logements qui doivent, dans un délai proche, disparaître ou faire l'objet de travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition. C'est aussi le cas des logements mis en location ou en vente au prix du marché mais ne trouvant pas preneur ou acquéreur. Ne sont également pas concernés, les résidences secondaires et les logements qui ne pourraient être habitables qu'au prix de travaux importants (25 % de la valeur du logement).

ATTENTION : Pour être imposable, le logement doit être libre de toute occupation pendant deux années consécutives. Toutefois, l'occupation momentanée et inférieure à 30 jours consécutifs au cours de l'une des deux années ne remet pas en cause la situation de vacance du logement.

Quel est le montant de la taxe ?

La taxe est calculée à partir de la valeur locative de l'habitation (la même que celle retenue pour la taxe d'habitation). Le taux appliqué varie en fonction de la durée de vacance du logement : 10 % la 1ère année où le logement est imposable, 12,5 % la deuxième année, 15 % à compter de la 3ème année.

Philippe VERNET

COMMISSION DES FÊTES ET ASSOCIATIONS

**Je vous présente au nom de la Commission des Fêtes
et Associations nos meilleurs vœux pour cette année
2007**



TOP-MOTOS



En ce 3 décembre, plus de 200 motos et plusieurs camionnettes de la Croix Rouge sont arrivées vers 11h15 pour récolter les jouets destinés aux enfants les plus déshérités, qui avaient été déposés à la Mairie par les habitants de notre commune. « Un grand coup de chapeau » à tous ces motards qui, malgré un temps très froid et humide, donnent de leur temps pour cette belle cause.

Une pensée pour Micheline qui nous a quittés cette année et qui participait tous les ans à cette manifestation, pour tous ceux qui la connaissait, elle était dans nos cœurs ce jour.

Pour les reconforter et les remercier nous leur avons offert des boissons chaudes et quelques brioches, qu'ils ont beaucoup appréciées.

Puis ils ont repris leur périple vers d'autres communes du département sans oublier de faire pétarader leurs machines

Un remerciement sincère à toutes les personnes qui sont venues très généreusement offrir des jouets et des friandises.



REPAS DES RETRAITÉS



Le 10 Décembre 2006 vers 12h30 comme tous les ans, nous avons organisé le « repas des Anciens » une centaine de personnes ont participé à ce moment de convivialité et de bonne humeur.

Après un copieux repas et un petit trou normand, les plus courageux ont pu danser au son de l'accordéon de Monsieur LAPRADE accompagné par son ami batteur, tandis que les autres invités discutaient tout en dégustant des petits chocolats.

Pour les remercier d'avoir participé à ce sympathique moment une rose multicolore a été offerte à toutes les dames présentes.



NOËL DE L'ÉCOLE



Après une animation à laquelle les enfants ont participé avec rires, chansons, et bonne humeur, Le Père Noël est arrivé aux Ormes en ce vendredi 22 décembre 2006, très content de revoir les enfants qu'il avait rencontrés l'année dernière et de connaître les nouveaux. Si certains étaient très intimidés, d'autres plus audacieux sont venus lui demander si il avait bien reçu les commandes qu'ils avaient passées. Après avoir remis un jouet à chaque enfant, le Père Noël est reparti continuer sa distribution dans d'autres villages.

Merci, Père Noël et à l'année prochaine



Réserve Naturelle
DE LA BASSEE

Attention, nouvelle adresse :

A.G.RE.NA.BA.
1 rue de l'église
77114 Gouaix
Tél. / Fax. : 01 64 00 06 23
agrenaba@wanadoo.fr

RÉSERVE NATURELLE ET ACCUEIL DU PUBLIC

Outre la réalisation du plan de gestion et du document d'objectifs Natura 2000*, et la participation à la gestion directe de certains milieux (pelouses sèches, prairies humides..), l'AGRENABA, a mis en œuvre, depuis sa création il y a maintenant trois ans, des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population locale : pose de bornes et panneaux d'entrée délimitant le périmètre de la Réserve Naturelle, surveillance et suivis des coupes de bois de chauffage et du respect de la réglementation du code de l'urbanisme avec une attention particulière pour les zones patrimoniales de vieux boisements alluviaux, organisation de réunions d'information, de sorties de découverte et de chantiers de gestion à l'attention principale des élus et acteurs impliqués dans la gestion de la Réserve, édition d'une plaquette présentant le site et ses richesses,...etc.

Nous proposons cette année la mise en place de sorties terrains, de conférences et d'exposition, à l'attention notamment des habitants. Propriétaires et usagers, n'hésitez pas aussi à vous joindre à nous à l'occasion de ces moments de découverte et d'échanges.

En outre, nous vous informons que le plan de gestion, le document d'objectif, les rapports d'activité annuels de l'A.G.RE.NA.BA. ainsi que d'autres documents (cartographie Réserve Naturelle, plaquettes de présentation d'autres sites protégés ou à haute valeur patrimoniale, livre «*A la Découverte des réserves naturelles de France*»- édition Nathan ...etc.) sont disponibles pour consultation ou retrait dans nos locaux.

* : Le plan de gestion et le document d'objectifs Natura 2000 présentent une description assez détaillée de l'état de la Réserve Naturelle en 2004, les objectifs sur 5 ans et à plus long terme ainsi que les opérations de gestion préconisées.

Dans l'attente et le plaisir de vous rencontrer ou retrouver à l'occasion de ces manifestations, nous vous adressons, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2007.

L'équipe de la Réserve Naturelle

DICEV Guenièvre
DURANEL Grégoire

Et

Le Président de l'A.G.RE.NA.BA., Jean-Pierre PETIT

Visites guidées

Samedi 03 février

Journée mondiale des zones humides

En collaboration avec l'ANVL*

Départ : 13h30 - Retour : 17h00

Randonnée sur le thème des zones humides, leurs rôles et leurs gestions.

Samedi 07 avril

Le réveil de la nature

Départ : 14h00 - Retour : 18h00

Observation des oiseaux et des fleurs du début de printemps.

Samedi 12 mai

Les orchidées sauvages

Départ : 14h00 - Retour : 18h00

Découverte du monde des orchidées et de leurs milieux.

Dimanche 10 juin

Les végétaux de la Réserve Naturelle

En collaboration avec l'ANVL* et l'AIB*

Départ : 10h00 - Retour : 16h00

Sortie botanique à l'attention d'un public déjà initié.

Prévoir un pique nique.

Dimanche 08 juillet

Découverte de la Réserve Naturelle

Départ : 14h00 - Retour : 18h00

Observation de la faune et de la flore, intérêts des Réserves Naturelles.

Samedi 10 novembre

La Réserve Naturelle à l'approche de l'hiver

Départ : 13h30 - Retour : 17h00

Promenade sur le thème des stratégies employées par la flore et la faune pour passer l'hiver.

Pour les visites guidées et les chantiers, le rendez-vous est fixé à l'église de Mouy sur Seine. Prévoir des chaussures de marches et des jumelles si vous en possédez.

Chantiers nature

Samedi 29 septembre

Journée d'entretien des terrains de Pro Natura

En collaboration avec l'ANVL*

De 9h30 à 17h00

Pique-nique offert par les organisateurs.

Prévoir des gants de travail.

Expositions

Du 20 janvier au 04 février

«La Bassée, un patrimoine d'exception»

(Confection : ANVL*, 1999)

Ouvert les dimanches 21, 28 janvier et 4 février, les samedis 20 et 27 janvier et tous les mercredis de

15h00 à 18h00

Présentation des caractéristiques et enjeux de la Bassée, des différents milieux naturels et des menaces.

Conférences

Vendredi 02 février

Les richesses de la Bassée

En collaboration avec l'ANVL*

et dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides

Début : 20h30 - Fin : 22h30

Intérêts et enjeux des zones humides.

Vendredi 02 mars

Une Réserve Naturelle dans son jardin

Début : 20h30 - Fin : 22h30

Comment accueillir et favoriser la biodiversité chez soi.

Les conférences et expositions ont lieu dans les locaux de l'AGRENABA.



Renseignements et réservations

Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée

(A.G.R.E.N.A.B.A.)

1 rue de l'église

77114 GOUAIX

Tél. / Fax : 01 64 00 06 23

courriel : agrenaba@wanadoo.fr

LA VOULZIE



Photo : Valérie Minet

S'il est un nom bien doux fait pour la poésie
Oh ! dites, n'est ce pas le nom de la Voulzie ?
La Voulzie, est-ce un fleuve aux grandes îles ? non ;
Mais, avec un murmure aussi doux que son nom,
un tout petit ruisseau coulant visible à peine ;
un géant altéré le boirait d'une haleine ;
le nain vert Obéron, jouant aux bords des flots,
sauterait par-dessus sans mouiller ses grelots.
Mais j'aime la Voulzie et ses bois noirs de mûres,
Et dans son lit de fleurs ses bonds et ses murmures.

Extrait du Poème d'Hégésippe MOREAU

Les Ormes sur Voulzie, le seul village qui porte son nom : la Voulzie ...

(origine du nom de la Voulzie : Vousie ou Voscia au XIIIe siècle)

La Voulzie prend sa source en amont de Provins, sort de terre à Léchelle, parcourt environ 25 kms suivant une pente moyenne de 0,2%.

En amont de Provins, la Voulzie et le Durteint (son principal affluent), dont les lits reposent sur des argiles sparnaciennes, sont alimentés par la nappe des calcaires lacustres du Lutétien et plus superficiellement par la nappe des calcaires de Champigny.

A l'aval de Provins, la Voulzie et le Dragon (son second affluent important) ont entaillé plus profondément les formations géologiques et reposent sur la craie du Campanien. Celle-ci est recouverte par les alluvions de la Seine.

L'essentiel de ses rives est composé de bois, prairies et cultures.

Elle rejoint la Seine à Saint Sauveur les Bray.



Embouchure de la Voulzie dans la Seine

Les sources de la Voulzie sont captées en partie pour fournir de l'eau potable à la ville de Paris.

Les captages de la Voulzie, du Durteint et du Dragon produisent en moyenne 100 000 m³/jour.

Le périmètre de la Voulzie regroupe 18 captages et produit 61 000 m³/jour.

Le périmètre du Durteint comporte 4 galeries et un drain dont la longueur varie entre 60 et 250 mètres. Il produit 27 000 m³/jour.

Le périmètre du Dragon dispose de 4 galeries captantes dont la production est de 12 000 m³/jour.

Une loi d'utilité publique de 1917 imposait à la Ville de Paris l'obligation de restituer dans le lit des rivières, comme la Voulzie, un débit d'eau de Seine équivalent au débit naturel des sources les alimentant.

C'est le rôle du canal des Ormes.

Le canal, d'une longueur de 5 kms, achemine l'eau de la Seine jusqu'à l'usine de restitution des Ormes qui la redistribue en conduite forcée à tous les périmètres (Voulzie, Durteint, Dragon).

L'eau est restituée en aval de chaque périmètre et sa qualité est bonne puisque la Voulzie est classée catégorie A.

Le cycle étonnant des eaux de la Voulzie est ainsi fermé :

- Des sources à la Seine par le lit de la rivière,
- De la Seine aux sources par le canal, l'usine des Ormes et la conduite,

Pendant qu'une bonne partie des eaux de source rejoint Paris via la conduite et l'usine de Longueville.



P.FRANÇOIS

La « POCKET BIKE » nouveau sport en vogue



La « pocket bike » ou « moto de poche » d'après la traduction littérale en anglais, est une moto miniature d'environ 60 cm de haut pour 1 mètre de long avec une motorisation souvent inférieure à 50 cm³. Bien que ressemblant à un jouet, ces petits bolides sont de vraies motos de compétition. Cette discipline sportive, en plein

essor compte tenu du faible investissement à fournir, se pratique sur des circuits et peut révéler en vous l'âme d'un vrai vainqueur, puisque de nombreux champions de motos traditionnelles sont d'abord passés par la pocket bike pour se faire une réputation dans le milieu de la [moto](#).

L'arrivée sur le marché de ces mini-motos a créé un véritable engouement auprès des 14-30 ans, ainsi les pocket bikes et pocket quads sont devenus les [cadeaux de Noël](#) à la mode par excellence.

Malgré l'aspect spectaculaire de la discipline, ce nouveau sport apparu en Europe dans les années 90 se plie à toutes les exigences en matière de sécurité et d'écologie. N'oubliez pas de vous munir d'un équipement adéquat : casque, bottes, gants, genouillères, etc... et de contrôler votre pocket bike avant chaque utilisation (freins, vis, boulons, etc...) pour en profiter en toute sécurité... Des formations existent afin de vous familiariser avec ces petits bolides.

Attention, en l'absence d'un certificat de conformité communautaire la pocket bike ne peut pas circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique.

La circulaire du Ministre de l'Intérieur rappelle expressément que "[...] les mini-motos sont des engins de loisir dont la destination n'est pas de circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique puisqu'elles ne sont pas réceptionnées au titre du Code de la Route et de l'arrêté du 2 mai 2003 relatif à la réception et à la réglementation technique des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur et de leurs systèmes et équipements. Dès lors, l'utilisation d'un engin non réceptionné dans les conditions précitées sur la voie publique, les parkings, ainsi que sur l'ensemble des voies privées ouvertes à



la circulation publique expose son utilisateur aux sanctions prévues par l'art R 321-4 du Code de la Route, soit une contravention de 4^e classe (750 €). Par ailleurs, l'usage de ces engins, dès lors qu'ils sont motorisés n'est pas non plus autorisé sur les trottoirs en application de l'art R 412-34 du même code." [...]



Amis sportifs, à vos Pocket Bike et amusez-vous bien !

INFOS FAMILLE



BÉBÉBONUS 77

Le Conseil Général de Seine et Marne agit pour l'accueil des 0-3 ans.

Avec plus de 52 000 enfants de moins de 3 ans, la Seine et Marne est un département jeune. La petite enfance, priorité pour le Conseil Général, bénéficie d'un plan d'envergure baptisé « 1 000 places pour la petite enfance » destiné à favoriser la création de nouveaux équipements. Cette action en faveur de la petite enfance s'accompagne aussi pour les familles d'un dispositif d'aide appelé « bébébonus77 ».

Bébébonus 77 est destinée aux familles du département qui font garder leurs enfants de moins de 3 ans par une assistante maternelle agréée ou par une employée familiale déclarée à domicile.

Sur quel principe ?

Trois montants sont fixés : 60€, 90€ et 150€ par trimestre. Le montant est déterminé en fonction de la situation individuelle de chaque famille (niveau de revenus et nombre d'enfants à charge).

Pour les enfants accueillis chez une assistante maternelle agréée, Bébébonus 77 est versée pour chaque enfant de moins de 3 ans. Une même famille peut donc recevoir plusieurs allocations.

En revanche, pour les enfants gardés au domicile des parents par une employée familiale, la famille ne recevra qu'une seule allocation, quel que soit le nombre d'enfants.

Comment en bénéficier ?

Aucune formalité n'est à accomplir. C'est la C.A.F. ou la M.S.A. qui transmettront au Conseil Général les coordonnées des familles pouvant bénéficier de cette mesure. Les familles recevront chaque trimestre, l'aide Bébébonus 77 par virement automatique sur leur compte.

Cette nouvelle aide directe aux familles a été votée par l'Assemblée Départementale le 1^{er} juillet 2006.

Elle vise à :

- * apporter une aide financière aux familles pour faire face à la rémunération de leur assistante maternelle ou de leur aide à domicile.
- * promouvoir le métier d'assistante maternelle et développer ainsi ce secteur des services à la personne.

A noter :

Cette allocation n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et elle est cumulable avec d'autres aides.



AIDE AUX LOISIRS DES JEUNES

Vos enfants de 6 à 18 ans vont pratiquer une activité de loisirs tout au long de l'année scolaire.

Pensez à utiliser le bon « loisirs jeunes » pour toutes les activités sportives ou culturelles : football, basket-ball, équitation, musique, danse, arts plastiques, etc...

L'aide est annuelle, elle est comprise entre 40 et 78 € et le bon loisirs est valable jusqu'au 31 mai 2007.

Téléphone : 0 820 25 77 10 ou www.caf.fr.



Le Centre de Loisirs

Juillet 2006



Fontaine-Fourches, Gouaix, Bazoches, Chalmaison- Everly -Les Ormes et Bray sur Seine sont aujourd'hui les 5 lieux qui accueillent les enfants de 6 à 14 ans durant les 4 semaines de vacances du mois de juillet.

Ces centres de Loisirs sans hébergement, les CLSH, étaient, voici quelques années fondus dans le centre aéré de Bray sur Seine.



Cette année, 97 enfants se sont inscrits sur le centre des Ormes et en moyenne plus de 80 d'entre eux se sont regroupés régulièrement autour d'une équipe de 14 animateurs et animatrices.

Chacune des 3 communes met à disposition ses salles pour les différentes activités menées.

La Salle Polyvalente sert de pôle d'accueil. Les différents groupes utilisent les espaces verts à proximité, le terrain de tennis, les salles des autres communes,...

Déguisements, visite du Moulin à Tan, grands jeux, travaux manuels, sorties sur Provins, piscine, labyrinthe de St Martin du Tertre,....., rencontre avec les autres centres ont ponctué ces après-midis.

Un temps fort sur le centre : la nuitée camping.

Enfants et équipe d'animation plantent les tentes ; une veillée réunit petits et grands pour écouter un conte, chanter, danser,



Le lendemain, il faut gérer vie quotidienne, préparation du repas pour une centaine de personnes, les jeux.



Quatre semaines passent vite. La dernière journée réunit parents, et maison de retraite pour un petit spectacle.

Il ne reste plus qu'à attendre l'été prochain !

Notre école

71 élèves ont fait leur rentrée le 03 septembre. 27 petits de Maternelle ont été accueillis par Carole Teboul et Emilie Groschulski, 26 en classe de CP, CE1 et CE2 par Christine Viéville et 20 CM1, CM2 par Sylvie Warin.

5 nouveaux sont venus grossir les rangs à la rentrée de Toussaint.



Les enfants de Maternelle ont participé à la semaine du goût.
Au programme : soupe et tarte au potiron



Les primaires bénéficient de l'intervention de Didier en EPS, de Dominique en musique, de Sarah en anglais.

Joëlle reçoit tous les mardis une des classes à la bibliothèque pour non seulement emprunter, échanger un livre mais aussi amener chacun à devenir un peu plus lecteur.

Clair&nett met à disposition ses ordinateurs. Chacun peut alors parfaire son utilisation de l'outil et rédiger son article pour « L'Echo des Juniors ».

Le 19 décembre, un cross à Gouaix a été organisé pour les 6/12 ans. Les adultes présents ont encouragé nos graines de champions.

Les enfants participeront à une rencontre sportive en fin d'année scolaire avec d'autres écoles du canton.

Les CM partiront en classe péniche en juin.

La directrice
Mme Warin

LES JARDINS DE LA VOULZIE

Maison de retraite

Voici un petit compte rendu des manifestations et activités auxquelles nos résidents ont participé durant le second semestre 2006.

CHALLENGE DES MAISONS DE RETRAITE

Septembre 2006

Pour la 7^{ème} année, l'Association « Les Jardins de la Voulzie » organisait un challenge qui réunissait 7 établissements de personnes âgées. Cela regroupait au total, une centaine de personnes.

La journée débuta par le traditionnel petit déjeuner, suivi des jeux habituels : jeux d'adresse, chamboule tout, jeu de quilles... Puis un apéritif fut servi en chansons interprétées par messieurs Laprade et Maury. Puis arriva le déjeuner préparé par l'association. En fin de repas une tombola fut organisée où chaque participant recevait un lot.



A 14h00 ce fut la reprise des épreuves. Les participants qui ne jouaient pas ont pu participer à un atelier mémoire. S'en suivit la remise des médailles sans oublier un bon goûter.

C'est Mr de NATALE qui remit ensuite les coupes aux différents établissements en fonction des points obtenus.

Cette journée, très agréable, fut une réussite.

REPAS A L'HEURE SAVOYARDE

En effet, pour continuer dans la lignée de nos repas à thème, le jeudi 19 octobre, c'est un repas savoyard qui fut proposé à nos résidents.

Ambiance, chants et costumes savoyards étaient de la partie.



REPAS DE NOËL

Vendredi 21 décembre 2006



Nos résidents, le personnel, le conseil d'administration et les bénévoles se sont retrouvés comme chaque année autour d'un excellent repas de Noël fait maison. Nelly RICHARD'S et son accompagnateur, animèrent la journée en interprétant pour le plus grand plaisir de tous des chants de Noël et des chansons d'antan. Nous les retrouverons prochainement parmi nous.

Merci à la chorale de la Maison de Retraite pour son petit récital.

Cette journée se déroula comme il se doit dans la joie et la bonne humeur.

SALON DE LA CARTE POSTALE

17 Décembre 2006

« LES JARDINS DE LA VOULZIE » organisait cette année le 5^{ème} salon de la carte postale.

Ce salon qui fut encore un franc succès est dorénavant connu au plan national, et de ce fait notre village des Ormes aussi.

Faute de place, l'Association a dû encore cette année refuser des exposants.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 18 décembre 2007.



BONNE ANNÉE 2007

PAGE SANTÉ

INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS



Chaque année, la consommation de tabac entraîne 66 000 décès et le tabagisme passif provoque 5 000 morts.

Face à ce constat, le Gouvernement a annoncé sa décision d'interdire le tabac dans les lieux publics.

Le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application :

➤ **Dès le 1^{er} FÉVRIER 2007**, il sera interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, dans les établissements de santé, dans l'ensemble des transports communs, et dans toute l'enceinte (y compris les endroits ouverts tels que les cours d'école) des écoles, collèges et lycées publics ou privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Cette interdiction sera rappelée par une signalisation apparente.

Le Gouvernement prévoit un remboursement des substituts nicotiques de 50€ par mois pendant 3 mois pour aider les personnes désireuses de s'arrêter de fumer.

➤ **A partir de JANVIER 2008**, il sera interdit de fumer dans les débits de boisson, hôtels, restaurants, débits de tabac, casinos, cercles de jeux et discothèques, ceci afin de leur permettre l'aménagement, éventuel, d'un emplacement fumeurs.

Dans les lieux fermés et couverts, le responsable d'établissement pourra décider la création d'emplacements réservés aux fumeurs.

Dans les lieux de travail, publics ou privés, leur mise en place sera soumise à l'avis du comité d'hygiène et de sécurité.

Pour protéger les non fumeurs du tabagisme passif, **ces emplacements devront être clos, équipés de dispositifs de ventilation puissante**, et aucune prestation ne pourra y être délivrée de telle sorte qu'aucun salarié, qu'il appartienne ou non à l'établissement, n'ait à y pénétrer avant une heure après la fin de l'utilisation du local. Un message sanitaire de prévention sera apposé à l'entrée.

Les mineurs de 16 ans ne pourront y accéder.

La création des emplacements réservés aux fumeurs ne pourra cependant avoir lieu dans les écoles, collèges, lycées et universités, ni dans les établissements de santé, ni dans les administrations.

Après le 1^{er} février 2007, le fait de fumer hors des emplacements réservés à cet effet sera sanctionné par une contravention de 3^e classe forfaitisée de 68€.

**Communiqué de la Caisse d'Assurance
Maladie de Seine-et-Marne
Octobre 2006**

Arrêt de travail pour maladie : droits et devoirs de l'assuré social

Lorsqu'un médecin prescrit un arrêt de travail pour maladie, sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits et de respecter certaines formalités et obligations, l'assuré social peut prétendre aux versements d'indemnités journalières destinées à compenser partiellement la perte de salaire.

Les formalités

Un nouveau formulaire « Avis d'arrêt de travail », tenant compte des mesures prises dans le cadre de la réforme de l'Assurance Maladie, vient d'être mis en place. Après avoir complété les rubriques de ce formulaire (« **l'assuré** », « **l'employeur** »), l'assuré doit **adresser dans les 48 heures** suivant la prescription les 2 premiers volets de l'avis d'arrêt de travail à sa Caisse d'Assurance Maladie.

En cas de prolongation de l'arrêt de travail, la démarche est identique. Toutefois, la prolongation ne peut être établie que par le médecin prescripteur initial, le médecin traitant, le médecin remplaçant ou à l'occasion d'une hospitalisation.

Les obligations

- **Respecter les heures de sortie autorisées** par le médecin, horaires qui ne peuvent excéder **3 heures consécutives** par jour.
- **Se soumettre aux contrôles** organisés par le service du contrôle médical.
- **Demander l'autorisation préalable** de la Caisse d'Assurance Maladie pour tout **départ hors circonscription**.
- **S'abstenir de toute activité non autorisée**.

Si l'assuré ne respecte pas ces formalités et obligations, la Caisse d'Assurance Maladie peut supprimer tout ou partie des indemnités journalières dues.

*Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne
77605 Marne-la-Vallée cedex 03
Tél. 0 820 904 138 (0,118 cts/min)*



PAGE PRATIQUE

AVION

Contrôle renforcé pour les bagages en cabine

De nouvelles mesures de sécurité s'appliquent sur tous les vols partant des aéroports de l'Union Européenne :

→ les produits liquides, substances pâteuses, gels, crèmes, aérosols.....doivent être dans un seul sac en plastique transparent refermable (type sac à congélation), de 20cm de côté au maximum et sa capacité ne doit pas excéder 1 litre ;

→ les flacons et tubes ne doivent pas dépasser 100ml chacun ;

→ les aliments pour bébé restent autorisés. Idem pour les médicaments indispensables (insuline, sirops...), à condition de présenter une ordonnance ;

→ pas de restrictions pour les médicaments solides (comprimés, gélules...).

Glissez donc vos produits liquides dans vos bagages de soute, vous éviterez tout problème et gagnerez du temps.

A partir de mai 2007, la taille des bagages de cabine sera limitée à 56X45X25 cm.

IMMOBILIER

Mise en place du diagnostic énergétique

Depuis le 1^{er} novembre 2006, un diagnostic de performance énergétique doit être joint à toutes les promesses de vente. Ce document est destiné à avertir l'acquéreur des caractéristiques thermiques du bâtiment qu'il achète (chauffage, production d'eau chaude) et du coût estimé des consommations d'énergie.

Ce diagnostic devra être joint à tout contrat de location à compter du 1^{er} juillet 2007.

Décrets n°2006-1114 du 5 septembre 2006 et n°2006-1147 du 14 septembre 2006.

ASSISTANTE MATERNELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la formation dispensée aux assistantes maternelles par le département est sanctionnée par l'épreuve de « **prise en charge de l'enfant à domicile** » du CAP petite enfance. La future assistante maternelle est évaluée, selon le circuit de formation utilisé, par un contrôle en cours de formation ou par un examen en fin de formation.

Décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006.

SÉCURITÉ ENFANT

On ne joue plus avec les briquets

A compter du 1^{er} mars 2007, il sera interdit d'importer, de vendre ou de distribuer gracieusement des briquets fantaisie ou des briquets non rechargeables non munis d'une sécurité enfant.

Le briquet est dit sécurisé lorsqu'il est doté d'un mécanisme complexe d'allumage :
par exemple molette et bouton.

Décret n°2006-1129 du 8 septembre 2006.

LUNETTES

Si vous êtes âgé de plus de 16 ans et si vous avez une ordonnance de moins de 3 ans, c'est inutile de demander un rendez-vous à votre ophtalmologiste, votre opticien a désormais le droit de tester votre vue et de commander votre nouvelle monture.

(vous serez remboursé par la sécurité Sociale).

LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB FÉMININ "L'ATELIER"

Reprise des activités depuis septembre avec de nouveaux adhérents dont un monsieur. La porte est ouverte à tous.

Le 24 novembre 2006, nous avons organisé une sortie en bus au salon « loisirs et créations » à Paris (pour les dames) et au salon « Les vigneron indépendants » (pour les messieurs).

Les 46 participants ont passé une excellente journée et nous sommes ravies de ce succès.

Nous souhaitons à tous une très bonne année 2007 !

A.S.O.V. FOOTBALL



En attendant la réalisation des installations sportives (terrain-vestiaires), il n'est pas envisageable de recruter de nouveaux joueurs, surtout en cette période d'hiver.

Le terrain de Saint Sauveur est souvent impraticable et il manque de locaux pour s'abriter.

Donc, nous continuerons d'évoluer en 13 et 15 ans en entente avec le club de Longueville, dans un temps qui nous l'espérons ne sera pas trop long afin de proposer aux jeunes joueurs de conditions d'entraînement et de compétition acceptables.

Bonnes fêtes et meilleurs vœux.

Le président B.BOYÉ

L'A.C.S.A.

Après plusieurs animations réussies (lotos, voyage à Nigloland), le loto des enfants du samedi 23 décembre 2006 a enchanté petits et grands.



Nous avons eu la visite du Père Noël !



L'A.C.S.A. vous souhaite une bonne et heureuse année !

Le président L.Guillaume

ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES

L'ABO remercie toutes celles et tous ceux qui l'ont aidée à vivre une année botanique passionnante, et présente ses meilleurs vœux à toute la communauté des Ormes.



Les rendez-vous de l'ABO

L'ABO a poursuivi ses activités en relation avec les plantes et les jardins.

Le 16 septembre, la visite d'un jardin privé à Crisenoy a réuni de nombreux adhérents.

Le 14 octobre, et, ce rendez-vous est devenu traditionnel, l'ABO s'est rendue à Marnay pour le dernier jour d'ouverture du jardin botanique. Chaque fois, nous sommes étonnés de l'avancée des travaux : la partie conservatoire des plantes de la Bassée prend de l'ampleur, tandis que de nouvelles espèces sont introduites au jardin.

Le 25 novembre, les adhérents se sont retrouvés à la Maison des Associations des Ormes, catalogues et livres sous le bras, pour un thé et des discussions informelles autour de leur passion commune.

Le 16 décembre, c'est l'atelier de Noël : il s'agit de créer des décorations à base d'éléments végétaux.

Cet atelier sera suivi de l'Assemblée Générale annuelle où sera renouvelé le Bureau et où seront proposées les prochaines activités.



Un coin d'exotisme à Marnay



Des nouveautés pour 2007



La brocante des Ormes verra le stand de l'ABO proposer des plantes nouvelles et des raretés.



L'ABO se met à l'heure du web, et est heureuse de vous inviter à faire un tour sur son nouveau site :

*Association botanique
desormes.net*

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités.

Durant le second semestre de l'année 2006, deux fois par mois, les membres et amis de l'amicale se sont réunis à la maison des associations pour passer d'agréables après-midi.



Pour entretenir leur mémoire et briser leur solitude tout en se divertissant, les uns jouent à la traditionnelle belote, les autres préfèrent plus calmement enrichir leurs connaissances avec des parties de Scrabble sans compétitivité.

Des après-midi, qui donnent toujours l'occasion de savourer un délicieux goûter avec bien souvent des gâteaux fait maison par les adhérents, avec surprises et originalités. Dans une ambiance conviviale, ils évoquent des souvenirs d'actualités d'aujourd'hui et du passé, « tout en souhaitant refaire modestement le monde » sans oublier, tous ceux qui ne sont plus parmi nous et toujours présents à notre mémoire.

L'Amicale des Personnes Âgées et des Retraités remercie la Municipalité de la mise à disposition de la Maison des Associations et, pour le versement d'une subvention annuelle toujours très appréciée et présente leurs Meilleurs Vœux pour la nouvelle année 2007 à toutes et à tous.

Nous rappelons que « les portes » de l'Amicale sont toujours ouvertes aux personnes âgées de cinquante ans et plus qui souhaitent partager nos distractions, ou bien faire tout simplement découvrir les leurs. Nous souhaiterions vivement recevoir les personnes qui aiment à jouer au Scrabble. *Les bénévoles plus jeunes sont les bienvenus.*



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les Ormes sur Voulzie

Comme chaque année, la commémoration de l'Armistice de la Guerre 1914-1918 (88^{ème} anniversaire) a été célébrée au Monument aux Morts et sous le Drapeau des Anciens Combattants réunis pour l'évènement en présence des Conseillers municipaux et du Public respectueux du Souvenir.

Après lecture du discours de la Fédération des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre de Seine et Marne, le Président Guy de Natale, dans le silence du recueillement, a procédé à l'appel aux Morts. Monsieur Gilles Vitu, maire s'est fait l'interprète, du Ministre des Anciens Combattants Monsieur Hamlaoui MEKACHERA, en lisant son message suivi de l'émouvante minute de silence.

À la Maison des Associations, le traditionnel repas de l'Union a été organisé et servi en présence de Monsieur le Maire et son épouse et avec la satisfaction totale de l'ensemble des participants.

Les membres adhérents et le Bureau remercient la Municipalité pour la subvention annuelle et présentent leurs Meilleurs Vœux pour la nouvelle année 2007 à toutes et tous.



Les adolescents, qui souhaiteraient lire le message pour la cérémonie de la Fête de la Victoire du mardi 8 mai 2007 sont invités, à offrir dès maintenant, leur intention de participer, au secrétariat de Mairie aux heures d'ouvertures. Par avance nous les remercions.



AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

*Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions nous vous remercions de bien vouloir téléphoner la veille à :
Madame Céline DELAHAYE au 01 64 01 79 63.
Par avance merci.*

vendredi 29 décembre 2006

LES RENCONTRES D'AMITIÉ 2007 - 2008

[*] à la Maison des Associations - Les Ormes sur Voulzie - Téléphone : 01 64 01 74 91

[**] Connaissance du Monde cinéma REXY, rue du Cdt Genneau à Provins - Téléphone : 0 892 68 06 19

- | | |
|-----------------------------|--|
| Jeudi 11 JANVIER 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - La galette des Rois |
| Mardi 16 JANVIER 2007 [**] | - Un balcon sur l'océan : Le PORTUGAL (à 14h30) |
| Jeudi 25 JANVIER 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| | |
| Jeudi 08 FÉVRIER 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - Les crêpes surprises |
| Mardi 13 FÉVRIER 2007 [**] | - Un grand bol d'eire : L' IRLANDE (à 14h30) |
| Jeudi 22 FÉVRIER 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| | |
| Jeudi 08 MARS 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - Les gaufres de Bruxelles |
| Mardi 20 MARS 2007 [**] | - Des animaux et des hommes : La FRANCE (à 14h30) |
| Jeudi 29 MARS 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| | |
| Jeudi 12 AVRIL 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| Jeudi 26 AVRIL 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - Le brin de muguet porte-bonheur |
| | |
| Jeudi 10 MAI 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| Jeudi 31 MAI 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - Partageons la brioche |
| | |
| Jeudi 14 JUIN 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - Les clafoutis maison |
| Jeudi 28 JUIN 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| | |
| Jeudi 12 JUILLET 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| Jeudi 26 JUILLET 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| | |
| Jeudi 13 SEPTEMBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| Jeudi 27 SEPTEMBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| | |
| Jeudi 11 OCTOBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| Jeudi 25 OCTOBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - Les niflettes. Spécialités provinoises |
| | |
| Jeudi 15 NOVEMBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| Jeudi 29 NOVEMBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| | |
| Jeudi 6 DÉCEMBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié |
| Jeudi 13 DÉCEMBRE 2007 [*] | - Rencontres d'Amitié - La bûche de Noël |
| | |
| Jeudi 17 JANVIER 2008 [*] | - Rencontres d'Amitié - La galette des Rois |
| Jeudi 31 JANVIER 2008 [*] | - Rencontres d'Amitié |

Les Rencontres d'Amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13 h 45 à 18 h à la Maison des Associations. Ce sont des moments, de détente, de divertissements, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise !

Secrétaire Mme C. Delahaye Tél. : 01 64 01 79 63 - Maison Associations Tél. : 01 64 01 74 91

Pas de rencontres en août, ce sont les vacances !



INFORMATIONS GÉNÉRALES

CALENDRIER ÉLECTORAL

A partir de 2007, la France entre dans un cycle électoral :

- ⇒ 22 AVRIL 2007 1^{er} tour des élections présidentielles
- ⇒ 6 MAI 2007 2^{ième} tour des élections présidentielles
- ⇒ 10 JUIN 2007 élections législatives
- ⇒ 17 JUIN 2007 élections législatives

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour mieux vous servir, la C.A.F. met en place de nouveaux horaires à l'accueil téléphonique au 0820 25 77 10

Les téléconseillers vous répondront de :

8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

N'oubliez pas, au 0820 25 77 10, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, vous pouvez aussi (en tapant votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel à 4 chiffres) :

- ✓ obtenir des informations générales,
- ✓ connaître nos lieux d'accueil,
- ✓ consulter votre dossier (notamment date et montant des prestations versées),
- ✓ suivre le traitement des courriers que vous nous adressez,
- ✓ demander une attestation de paiement et de quotient familial

BREVET DES COLLÈGES 2006



Cette année, six jeunes ont réussi le brevet des collèves.
Un bon d'achat de 20€ leur a été offert par le C.C.A.S..

DARET-MOLLOT Thibault
DELCROIX Juliette
HATIER Céline
LATOUR Jason
MORANGE Amélie
PAWELSKI Cynthia

Toutes nos félicitations !

VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2006

Diplôme avec Fleur d'Argent
Diplôme avec Fleur de Bronze

Maison de Retraite
Mairie des Ormes
Mme Gastoué
Mme Duarte

Mme Janocha a reçu un livre « Jardiner, c'est la santé »
et un agenda Truffaut.

Mme Franck a reçu un livre « jardin de fleurs »

BRAVO À TOUS !!



NOS AMIS LES BÊTES

Certains habitants de notre commune se plaignent des désagréments que peuvent occasionner les chiens que les propriétaires laissent divaguer. Ce sont entre autre le renversement et déchiquetage des poubelles, le risque d'accident, la peur de l'attaque...si le chien se fait menaçant...

Nous nous permettons de rappeler la réglementation à ce sujet :

L'article 213-2 du code rural stipule qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

L'article 213 du code rural précise que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse ou qu'ils soient muselés. Il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la fourrière où ils seront gardés.

En outre, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique, les chiens et chats errants dans les propriétés dont ils ont l'usage afin qu'ils soient conduits à la fourrière.



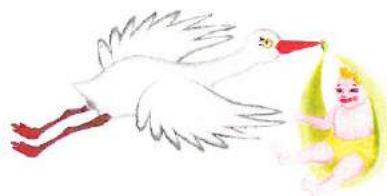
Mais nous espérons que monsieur le Maire n'aura pas à recourir à ces dispositions, nous faisons confiance au civisme de chacun.

Merci



ÉTAT CIVIL 2006

NAISSANCES



SOUDAN - - RAVAUD Maël Gilbert Alain	8 janvier 2006
LONGO Jimmy Renaud	14 mai 2006
AMRANI Loane	2 juin 2006
DERDA Aurélien Yann	4 juin 2006
HEURTEVENT Ryan Frédéric Eric Gérard	24 août 2006
LOTTIN Noa Claude	19 octobre 2006
SOLOHUB Eddy Patrick Georges	07 décembre 2006

MARIAGES



NUNES DE ALMEIDA Ricardo DE OLIVEIRA Amandyne	11 mars 2006
MAURY Thierry Marius Paul HODIER Myriam Nadia Claude	17 juin 2006
MELLAH Hicham KHELIFA Ouahiba	17 juin 2006
SANZ ARIAS Alejandro José LAURENT Lara Lucette	11 juillet 2006
COCUET Pascal Pierre THERY Céline Isabelle	07 octobre 2006



DÉCÈS



SPITE Germaine Louise veuve ROLLET	07 janvier 2006
DOUGÉ Maximilienne Marguerite veuve GOUTTE	09 janvier 2006
GUÉRIN Eugène Isidore	12 janvier 2006
LAURENT Lucienne Fernande épouse MARMET	18 janvier 2006
GARCIA Paulette veuve CORSANGE	30 janvier 2006
TEILLAC Jean Pierre	03 février 2006
LETIENNEST Violetta Pauline veuve BADOR	09 février 2006
CÉZARD Thérèse veuve GEOFFROY	31 mars 2006
THUILLIER Denise Cécile épouse LARONCIÈRE	11 mai 2006
MARTIN Giselle Charlotte épouse SCHAFFHAUSER	28 juin 2006
LESIEUR Simone Jeanne Paulette veuve LEGRAND	03 juillet 2006
FLAO Olivier Alain	08 juillet 2006
GHERA Jacqueline Elisabeth veuve GÉRARD	08 juillet 2006
ALMANZA Pascal	13 juillet 2006
MAZEYRAT Simone Madeleine Joséphine veuve PERROT	19 octobre 2006
CARON Georgette veuve DESCHANCIAUX	21 octobre 2006
JOSSE Marguerite Louise veuve CHARLES	07 novembre 2006
FADIN Clémence Julia veuve GOUTTE	14 novembre 2006
LARRAUFIE Guy Germain	20 novembre 2006
PASCAL Rosine veuve GAUBERT	03 décembre 2006
MOULINIER Michel Claude Armand	07 décembre 2006

